

Produit Spécification

Marhaba Mortadella 400 gr

Produit Description

Marhaba Article nr.	469
Calibre	47
THT de la Production	70 jours
Ean Code (UC)	8717545694695
Poids (UC)	400 gram

type de conditionnement	fumigée, PE
Intrastat code	16010099
Cond. de stockage	Froid et sombre
Ean Code (UA)	8717545693773
Cond. de temp.	+2°C - +7°C

Ingrediénts:

Viande de dinde 73%, eau potable, graisse de dinde et de poulet avec peau, sel nitrité (sel de cuisine, conservateur : E250), épices, condiment, extraits d'épices, stabilisants : E331, E450 ; antioxydant : E300. Enveloppe de la saucisse non comestible. Peut contenir des traces de SENF.

valeur nutritionnelle par 100 gr.

Energy kj	999
Graisse (gram)	20
Glucides (gram)	1.1
Protéines (gram)	14

Energy kcal	241
Graisse saturées (gram)	6.8
Dont Sucres (gram)	<0.5
Sel (gram)	1.8

données d'analyse microbiologique

Comptage total	5 x 10 ⁶
Enterobacteriaceae	1 x 10 ³
Lactobacillen	5 x 10 ⁶
Escherichia coli	1 x 10 ¹
Staphylococcus aureus	1 x 10 ¹

Salmonella	n.n. in 25g
Listeia Monocytogenes	././.
Levure	1 x 10 ⁴
Moules	././.

Emballage

Emballage Primaire (UC)

matériel	PE
poids à vide g.	5

Dimensions en cm	30.2 x 6.6 x 4.3
------------------	------------------

Emballage Secondaire (UA)

matériel	Carton
poids à vide g.	524

Dimensions en cm	38.4 x 29.4 x 14
------------------	------------------

Palletisation

boîte externe /Pallet	169
couches/Pallet	21

boîte externe/couches	8
-----------------------	---

Poids

Poids article (UC)

Netto poids g.	400
----------------	-----

Bruto poids g.	405
----------------	-----

Poids boîte externe (UA)

nombre UC per UA	10
Netto poids g.	4000

Bruto poids g.	4574
----------------	------

Poids Pallet (Euro Pallet 120 x 80 x 15 cm)

Netto poids g.	672000
----------------	--------

Bruto poids g.	788432
----------------	--------

Ingrédients allergènes selon l'article 21, annexe II du règlement sur l'information sur les denrées alimentaires (LMIV) VO UE 1169/2011 /

Allergènes	Ajouté selon la recette		Peut contenir des traces	Ingredient
	oui	non		
(a) 1. les céréales contenant du gluten, à savoir le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, l'épeautre, le kamut ou leurs souches hybridées, et les produits dérivés, à l'exception de (b) (a) sirop de glucose à base de blé contenant du dextrose (1) ; (b) sirop de maltodextrose contenant du dextrose (c) (b) maltodextrines à base de blé (1) ; (d) (c) sirop de glucose à base d'orge ; (e) (d) les céréales destinées à la production de distillats alcooliques, notamment (f) alcool éthylique d'origine agricole / g) 1. Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs hybrides, et leurs dérivés, sauf (h) (a) sirop de glucose à base de blé, y compris le dextrose (1) ; (i) (b) maltodextrines à base de blé (1) ; (c) sirop de glucose (j) (c) sirop de glucose à base d'orge ; (d) les céréales pour la production de distillats alcooliques, y compris l'éthanol d'origine agricole		x		
2. crustacés et produits à base de crustacés / Crustacés et produits à base de crustacés		x		
3. œufs et produits dérivés / œufs et produits dérivés		x		
(a) (4) le poisson et les produits qui en sont dérivés ; sauf (b) (a) gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines et de caroténoïdes ; (c) (b) gélatine de poisson ou ichtyocolle utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin / (d) 4. les poissons et les produits dérivés, à l'exception de (e) (a) gélatine de poisson utilisée comme support pour les vitamines et les préparations de caroténoïdes (f) la gélatine de poisson ou la colle d'esturgeon utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin		x		
5. Arachides et produits dérivés / Arachides et produits dérivés		x		
Le soja et les produits dérivés, à l'exception de (a) huile et graisse de soja entièrement raffinées (1) (b) tocophérols mixtes naturels (E306), D-alpha tocophérol naturel, acétate de D-alpha tocophérol naturel, succinate de D-alpha tocophérol naturel provenant de sources de soja (c) phytostérols provenant d'huiles végétales et esters de phytostérols provenant de sources de soja ; (d) les esters de phytostanol dérivés de stérols d'huile végétale provenant de sources de soja ; / Le soja et les produits dérivés, à l'exception de (a) huile et graisse de soja entièrement raffinées (1) (b) tocophérols mixtes naturels (E306), d-alpha tocophérol naturel, succinate de d-alpha tocophérol naturel provenant de sources de soja. (c) les phytostérols provenant d'huiles végétales et les esters de phytostérols provenant de sources de soja ; ester de phytostérol de source soja dérivé de stérines d'huile végétale		x		
7. le lait et les produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception de (a) petit-lait pour la production de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole ; b) lactitol/lactose. 7. le lait et les dérivés du lait, y compris le lactose, à l'exception de (a) le lactosérum destiné à la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole lactitol		x		

<p>8. Noix, à savoir amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix aromatisées au macadamia (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>) (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>) et produits dérivés, à l'exception des noix destinées à la production de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole / 8.</p> <p>8. Fruits à coque, à savoir amandes (<i>mygdalus commus</i> L.), noisettes (<i>corylus avellana</i>), noix (<i>juglans regia</i>), noix de cajou (<i>anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), les noix du Brésil (<i>bertholletia excelsa</i>), les pistaches (<i>pistacia vera</i>), les noix de macadamia ou du Queensland (<i>macadamia ternifolia</i>) et leurs dérivés, à l'exception des noix destinées à la production de distillats alcooliques, y compris l'éthanol d'origine agricole</p>		x		
<p>9. Céleri-rave et ses dérivés</p>		x		
<p>10. Moutarde et produits dérivés</p>		x	X	
<p>11. graines de sésame et leurs dérivés</p>		x		
<p>12. l'anhydride sulfureux et les sulfites à des concentrations supérieures à 10 mg/kg ou 10 mg/l de SO₂ total présent, calculées pour des produits prêts à l'emploi ou tels que reconditionnés, conformément aux instructions du fabricant</p>		x		
<p>13. les lupins et leurs dérivés</p>		x		
<p>14. Mollusques et produits dérivés</p>		x		

	Oui	Non	Note
Exempt de porc (ADN)	X		
Sans alcool	X		
Halal	X		
Sans gluten selon la recette	X		Selon. qui n'ont pas été ajoutés selon la recette et qui, pour autant que l'on sache, ne se trouvent pas dans les matières premières utilisées. ne peut être exclue.
Sans lactose selon la recette	X		

Additive

E-Nr. / E-n°	Additive
E331	Citrate de Natrium
E330	Acide citrique
E250	Nitrate de sodium
E450	Diposphate

OGM

Conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés et au règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive 2001/18/CE, nous confirmons que.

	oui	non
Les fournisseurs confirment-ils que les marchandises fournies ne contiennent pas d'OGM ?	X	

Marhaba Food B.V. garantit que

- * les biens livrés, y compris l'emballage, sont conformes aux dispositions légales en vigueur au moment de la livraison et aux conditions légales applicables.
- * la production de nos produits est en stricte conformité avec les exigences du règlement sur l'hygiène alimentaire et le concept HACCP.
- * l'étiquetage avec tous les éléments requis est conforme à la réglementation de la LMIV.
- * Cette denrée alimentaire est conforme à l'obligation de déclaration au sens des règlements européens 1829/2003 et 1830/2003. Cela exclut la contamination accidentelle ou techniquement inévitable par du matériel génétiquement modifié jusqu'à une valeur seuil de 0,9 % par rapport à l'ingrédient individuel.

- * toutes les informations fournies sont vraies et correctes au meilleur de notre connaissance. le passeport article créé électroniquement est également valable sans signature...